



Association des  
Bibliothécaires de France

Groupe Régional Languedoc-Roussillon

## Assemblée Générale ordinaire 15 décembre 2014

### Présents :

ALGRIN	Isabelle	Médiathèque départementale de l'Hérault pierresvives
AMBROSI	Lucie	Médiathèque départementale de l'Hérault pierre vives
CALLANT	Emmanuel	Médiathèque d'agglomération Victor Hugo, Montpellier
CARRIERE	Célia	Bibliothèque municipale de Sommières
CAUPERT	Fanny	Médiathèque du Caylar
COLLIN	Eva	Bibliothèque municipale R.Cibien Florac
CORNETTE	Mélissa	Centre d'animations sociales et culturelles
DARDES	Marie	Médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola, Montpellier
DEFRANCE	Agnès	Médiathèque départementale de l'Hérault pierresvives
DELAURENS	Eric	Bibliothèque Joseph Euzet, Lézignan-Corbières
DORE	V.	Bibliothèque Saint Bauzély
DRUAUX	Laure	Direction du livre et de la lecture du Gard
DUFRANNE	Laurette	Demandeur d'emploi
FORESTI	Marion	Médiathèque de Lattes
GALLIOT	Sandrine	Bibliothèque de Domazan
HEBENSTREIT	Hélène	Médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola, Montpellier
HOFFMANN	Sylvie	Bibliothèque Aigues-Vives
LARTIGAUD	Catherine	Médiathèque de Marcoule
LE CABEC-HYACINTHE	Anne	Médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola, Montpellier
LEPOITTEVIN	Christine	Bibliothèque départementale de la Lozère
LEROY	Florence	Médiathèque pays de Lunel
LIOTARD	Sylvain	Médiathèque d'Alès
LLURBA	Jean	BU Droit - Richter
MARCHAND	Mélanie	Languedoc Roussillon Livre et Lecture
MARTY-APOLIT	Marie-Hélène	Bibliothèque intercommunale du Saint-Affricain
MOUYREN	Davy	Bibliothèque de l'école primaire de Coddet
NODET	Sylvie	Bibliothèque de Balaruc les Bains
SAVARIAU	Agnès	Médiathèque de Juvignac
SCHNEIDER	Claire	Communauté de communes Aigoual
SERRE-RAUZET	Valérie	Médiathèque centrale d'agglomération Émile Zola, Montpellier
SOUBEIRAN	Elisabeth	Direction du livre et de la lecture du Gard
TABART	Mélanie	Médiathèque Saint Hippolyte du Fort
TARLIER	Élise	Médiathèque Gaston Baissette, Mauguio
THIBAUT	Florence	en recherche d'emploi
THOMAS	Marie	Bibliothèque de Villegailhenc
TUBOEUF	Héloïse	Communauté de communes Vallée de l'Hérault
VIDAL	Céline	Médiathèque départementale de l'Hérault pierre vives
VILLON	Laetitia	Bibliothèque départementale de la Lozère
WAGNER	Pascal	Médiathèque Jules Verne, Saint Jean de Védas

Excusés :

M Gaillet  
 I Sentis  
 MH Apolit  
 G Guadin de Vallerin  
 C Bernard  
 A Mateo  
 L Burnichon  
 G Marza  
 C Capdeville

## I. Rapport d'activité 2014

Pour ne pas déroger à la tradition, le rapport moral commencera par le nombre d'adhérents.

En cette fin 2014, le groupe compte 112 adhérents à jour de leur cotisation, 41 nouvelles adhésions et 71 renouvellements. Adhésions supplémentaires  
 9 collectivités  
 2013 : 103 adhérents et 9 collectivités  
 2012 : 86 adhérents et 7 collectivités

Au niveau national en 2013 le nombre d'adhérents a légèrement baissé, cette année il repart à la hausse en franchissant la barre symbolique des 2500 adhérents

### 1. Le fonctionnement du groupe durant l'année 2014 au niveau régional :

Les points saillants de l'activité du groupe en 2014 :

- . 4 conseils d'administration

21 janvier : Médiathèque JJ Rousseau Montpellier : 10 personnes  
 27 mars : Lattes : 13 personnes et une connexion skype  
 8 juillet Jean Giono Pérols : 12 personnes  
 25 septembre : Médiathèque Emile Zola Montpellier : 15 personnes

Pour 2015 deux dates sont d'ores et déjà prévues :

29 janvier à 18h à Saint Jean de Védas  
 24 mars à 18h

- . Formation d'auxiliaire de bibliothèque : pour l'année scolaire **2013-2014**. ouverture du site en septembre 2013 principalement à la DLL 30 et Carré d'art à Nîmes et pierresvives à Montpellier  
 Responsable de site Elisabeth Soubeiran, bibliothécaire à la DLL 30

- . Contribution à l'organisation de l'accueil du CYCLO-BIBLIO Montpellier-Lyon et participation complète de Pascal Wagner

<https://www.youtube.com/watch?v=qzw5j8z0dMk>

Le prochain voyage international ira de Finlande en Norvège

Mais un groupe se prépare en juin 2015 pour aller de Bâle à Strasbourg juste avant le congrès

- . Idée du RUBIB'S CUBE pour valoriser le métier de bibliothécaire au congrès. Communication et délais trop tardifs mais 1 personne gagnante.

## Les JOURNEES OU DEMI-JOURNEES D'ETUDE

### Journées d'étude et de rencontre

#### • **lundi 7 juillet : visite des médiathèques d'Arles et de Martigues**

Rencontre avec les collègues du groupe ABF PACA

Les membres du groupe Paca viendront visiter pierresvives le 12 mars et les membres du groupe LR sont invités à les rejoindre pour un repas à la fortune du pot

### Journées prévues et non réalisées

#### • **Mars 2013 : Journée nationale sur les rythmes scolaires**

#### • **Jeudi 16 octobre : journée d'étude en partenariat avec le CRFCB Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon. Et la MD 34 Bibliothèques et emploi : des approches plurielles**

Médiathèque Départementale Pierresvives. 5 inscriptions

La communication a été tardive et il y a eu des défections d'intervenants. Annulation la veille l'Enssib a aussi dû annuler une formation sur ce thème.

#### • **Jeudi 6 novembre : journée d'étude en partenariat avec Languedoc Roussillon Livre et Lecture et la Direction du Livre et de la Lecture 30**

La place des artistes en bibliothèque. 26 inscrits seuil fixé pour le maintien de la journée 30 inscrits confirmés. Communication faite bien en amont et large diffusion. Problème de calendrier cependant, le matin du 6 un RV proposé à la DLL 30.

Annulation décidée le jour de la date limite d'inscription après discussion avec LR2L et échanges avec les intervenants.

Autre problématique la politique tarifaire. Consigne nationale de l'ABF gratuité des journées d'études pour les adhérents et payant pour les non adhérents : 50 € pour la journée et 25 € pour la demi-journée.

LR2L a un tarif différents et gratuité pour ses adhérents.

La DLL30 ne fait pas payer les formations et journées

Il y a 4 ans certaines journées formations étaient programmées en partenariat avec le CNFPT, ex.-CRL et l'ABF, mais abandon des jeudis des bibliothèques.

## 2. La participation aux instances nationales

Le groupe participe aux réunions nationales,

Dernier Conseil National le lundi 6 OCTOBRE à Paris au bureau national : participation Jean Lurba

### **Congrès**

Participation au 60<sup>ème</sup> congrès National qui s'est déroulé à Paris du 19 au 22 juin 2014 :

#### **Bibliothèques, nouveaux métiers, nouvelles compétences**

5 participants de la région LR : Céline VIDAL, Pascal WAGNER, Valérie SERRE-RAUZET

dont 1 personne boursière : Marion FORESTI

et la gagnante du RUBIB'S CUBE : Marie-Claude ANDREU

Le prochain congrès aura lieu du **11 au 13 juin 2015** à Strasbourg avec pour thème "Inventer pour surmonter : bibliothèques en tension". 3 axes

## 1- LES TENSIONS INTERNES AU MÉTIER

. Construire un projet de service partagé malgré les tensions

## 2- TENSIONS DANS LA RELATION À L'USAGER (usages, lieux, collections, services...)

## 3-TENSIONS DANS LA RELATION À L'ENVIRONNEMENT (économique, politique, territorial...)

- Congrès 2016 à Clermont-Ferrand : innovation en bibliothèque.

### Annnonce bourse congrès pour 2015

## 3. Voici un tour d'horizon des sujets dont l'ABF a dû s'occuper durant l'année 2014 :

### ACTU :

- L'ABF revendique également son militantisme en défendant des valeurs professionnelles qui nous semblent essentielles : 2014 est ainsi marquée par **notre prise de position contre la censure**, suite à la polémique autour de « Tous à poil » et d'autres ouvrages pour la jeunesse. Arborer le badge dessinée par Claude Ponti pour notre association, c'est afficher clairement notre refus d'ostraciser bêtement et injustement une littérature qui doit rester libre et accessible à tous.

Communiqué : **Recommandations du Ministère de la Culture pour une diffusion du livre numérique** par les bibliothèques publiques.

[http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises\\_position/recommandations\\_diffusion\\_livre\\_numerique.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/recommandations_diffusion_livre_numerique.pdf)

#### Le point de départ :

- faire assumer par les seules bibliothèques les contraintes imposées par les éditeurs
  - on nous demandait de renoncer à un droit de prêt adapté au livre numérique
  - refus de donner accès aux bibliothèques à l'intégralité de la production éditoriale numérique
  - les éditeurs, les auteurs et les libraires se sont montrés bien souvent plus obtus que le SNE
    - seul l'achat au titre était envisagé
    - refus de la pluralité des systèmes de gestions des droits de prêt
    - refus de la stabilité des contrats passés
    - pas de soutien politique : refus du Ministère de la Culture et de la Communication de remettre en cause le cadre juridique et de faire comme en 2003 un mécanisme de licence légale. On peut parler de manque de courage quand on sait que le Ministère a récemment pesé 4 fois sur le cadre juridique pour l'influencer, principalement en faveur des libraires, mais aussi des éditeurs et des auteurs.

#### La démarche :

- en toute connaissance de cause mais à regret que nous nous sommes engagés dans ce groupe de travail.
- notre préférence et notre combat étaient pour une transposition de la loi sur le droit de prêt adaptée au livre numérique.
- Avec les autres représentants des bibliothèques - ADBGV, ADBDP et CAREL Nous avons jugé
  - que l'obligation contractuelle est un état de fait.
  - que nous l'acceptons ou pas la diffusion du livre numérique en bibliothèque ne peut s'effectuer en dehors de ce cadre légal.

### Le point d'arrivée et d'accord :

- Deux éléments qu'il faut avoir en tête et qui ont été posés sur la table dès le début des travaux par le Ministère de la Culture :
  - Ce texte n'a aucune valeur juridique, il ne protège de rien (augmentations, changements de modalités)
  - Ce texte s'appuie sur le droit européen, le prêt de livres numériques par les bibliothèques relève, à ce jour, du droit exclusif de l'auteur. Les travaux ne portaient donc que sur le seul cadre légal possible, celui de la voie contractuelle. Même si les bibliothécaires des Pays-Bas ont attaqué ce cadre pour le contester, le jugeant pas nécessairement applicable au livre numérique, pour l'instant pas de décision rendue, beaucoup d'espoirs suite à une autre décision rendue sur la numérisation.

### Recommandations

1. Donner accès aux bibliothèques publiques à l'intégralité de la production éditoriale numérique
 

Dans la limite des droits cédés par les auteurs à leurs éditeurs, le catalogue proposé aux collectivités territoriales pour leurs bibliothèques doit être identique à celui proposé aux particuliers.
2. Porter les offres de livres numériques destinées aux bibliothèques à la connaissance des libraires afin de leur permettre de les présenter à ces dernières
3. Intégrer, dans les offres aux bibliothèques publiques, la fourniture de métadonnées de qualité, nécessaire à leur travail de médiation
4. Assurer l'interopérabilité des catalogues proposés aux bibliothèques publiques
5. Développer, pour les usagers des bibliothèques publiques, la possibilité de consulter sur place et d'accéder à distance à l'offre de livres numériques de leur bibliothèque
6. Reconnaître que la régulation des accès est nécessaire au maintien d'un équilibre entre emprunt en bibliothèque et achat en librairie, les livres numériques n'ayant pas les mêmes modalités d'usages que les livres imprimés
7. Reconnaître que les systèmes de gestion des droits numériques sont légitimes pour réguler les usages des livres numériques en bibliothèque publique, mais qu'ils ne doivent pas rendre l'accès aux œuvres moins aisés
8. Favoriser une offre en bibliothèque de livres numériques adaptés aux personnes souffrant de handicaps entravant la lecture
9. Partager les statistiques d'usages
10. Rémunérer équitablement les auteurs et favoriser le maintien des conditions de la création éditoriale
11. Expérimenter une diversité de modèles économiques
12. Veiller à la stabilité des contrats passés avec les collectivités

### Ce qui manque encore :

- le combat continue
- il doit porter sur plusieurs éléments :
  - un droit de prêt numérique
  - une vigilance sur le déploiement progressif du projet PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque) porté par la société Dilicom et fortement soutenu par le Ministère. Mais celui-ci soulève de très sérieuses réserves, exprimées depuis plusieurs mois notamment par l'ABF, que ce soit au niveau de la politique tarifaire, du contenu des livres proposés ou du modèle de mise à disposition qui privilégie le téléchargement des fichiers avec DRM chronodégradable.
- L'accès aux nouveautés : les éditeurs refusent aux bibliothèques la plupart des titres les plus récents par crainte (dans leur esprit...) que les ventes ne soient « cannibalisées » par l'accès en bibliothèque
- Les DRM : les principaux éditeurs imposent l'usage du DRM Adobe Digital Editions sur les livres numériques mis à disposition par les bibliothèques. Or on sait

que ce DRM permet à Adobe de collecter massivement des données très précises concernant les usages des lecteurs.

- les éditeurs français ont décidé que les fichiers pour lesquels les bibliothèques souscriront des licences finiront par s'auto-détruire au bout d'un certain nombre de prêts. Ce système est censé prolonger la « physicalité du livre papier » (sic) aux eBooks en bibliothèque. Tout comme les livres s'usent et obligent les bibliothécaires au bout d'un certain temps à racheter des exemplaires

- Le modèle prôné dans le cadre de PNB a pourtant fait l'objet d'avis négatifs exprimés dans le rapport Lescure, par l'Inspection Générale des Bibliothèques ou par le consortium Couperin. Mais il existe une pression telle pour l'imposer que l'on peut craindre que les appels à la diversité figurant dans l'accord restent lettre morte.

- L'ABF dans son communiqué rappelle qu'elle continue à soutenir la campagne « Legalize It » lancée par EBLIDA, qui vise à faire consacrer le droit pour les bibliothèques à mettre à disposition des livres numériques. Des travaux sont également engagés au niveau international à l'OMPI, où un traité sur les bibliothèques est en cours de négociation.

#### Le mot de la fin

Un résultat éloquent : 98,5% des bibliothèques françaises ne proposaient pas de livres numériques en 2013, alors qu'elles sont près de 95% à le faire aux États-Unis.

## **ACTIVITE DES COMMISSIONS**

### **Commission et formation**

Agnès Defrance a intégré la commission Jeunesse depuis 2013. Point sur l'année écoulée et les projets.

3 réunions par an (mi janvier – début mai – fin octobre).

Éventuellement une 4<sup>ème</sup> réunion si un dossier ou point particulier l'exige et uniquement avec le ou les membres concernés par la question.

- . Prix Astrid Lindgren

C'est un prix international prestigieux (récompense financière la plus importante après le prix Nobel de littérature) qui récompense une personnalité qui œuvre dans la jeunesse.

L'ABF souhaite proposer François Place.

- . Collaboration avec le Prix Sorcières

Il est important que la commission Sorcières demeure une entité séparée de la commission jeunesse. D'ailleurs le Prix Sorcières associe des bibliothécaires et des libraires.

La remise du Prix Sorcières ne se fera plus au Salon du Livre de Paris : accueil médiocre, manque de visibilité... Dorénavant ce sera dans les salons en régions. Cela a donc été le cas avec la Fête du Livre jeunesse de Villeurbanne puis Metz.

L'année prochaine ce sera au Salon du Livre de Douchy Les Mines (Pas de Calais) le vendredi 20 et samedi 21 février (remise du prix le 20 à 17h).

Proposition pour 2016 : Salon du Livre à la Comédie, Montpellier avec la présence d'une librairie Sorcières, la librairie NEMO.

- . Rythmes scolaires, 1 an après

Actualiser le vademecum.

Une rencontre/atelier à prévoir lors du congrès 2015 pour un retour d'expériences.

En projet : 2 jours de formation assurés par l'ABF à la BDP Eure et Loire sur les rythmes scolaires.

- . Journée d'étude "L'avenir des sections jeunesse" ?

A rediscuter lors de la réunion de rentrée en octobre 2015.

- . Présence et visibilité de la ComJeu au congrès 2015 à Strasbourg

Un stand et/ou une table ronde ; à organiser en fonction des forces vives.

- . Un dossier spécial jeunesse dans Bibliothèque(s)

Plusieurs thématiques en discussion et à l'étude ; décision à prendre en début d'année 2015.

Les autres commissions poursuivent leur travail :

- publications (bibliothèques d'établissement pénitentiaires, formation, jeux vidéo),
- page Facebook,
- blog (Légothèque, Accessibib),
- exposition (Légothèque)...
- avec aussi des initiatives originales comme celle de la commission Jeux vidéo qui va proposer aux bibliothèques l'accès à un serveur dédié à Minecraft permettant de multiplier les animations proposées aux usagers.
- La commission formation est chargée à la fois de coordonner le fonctionnement des sites de formation d'auxiliaire de bibliothèque et de définir les actions que l'ABF pourrait mener pour la formation professionnelle, dans ses domaines d'expertise.

## II. Rapport financier

Quitus adopté à l'unanimité sauf une abstention

## III- Point sur le site de formation

- rappel sur la nécessité d'être rigoureux pour le renvoi des dossiers en tant qu'intervenant, ou élève, sans cela pas de prise en charge
- rappel sur la nécessité de renvoyer les fiches avec descriptifs des cours pour les intervenants
- besoin de remplacer l'enseignant sur les cours sur les fonds anciens : Anne Le Cabec ? et si oui organisation à voir avec Florence Leroy et Elisabeth Soubeiran
- Dates des examens blancs :
- 27/04 : restitution des rapports de stages et de la bibliographie
- Examen blanc écrit à la DLL 30
- Correcteurs pour les épreuves :
- bibliographie :
- bibliothéconomie : Jean Llurba et Valérie Serre-Rauzet
- rapports de stages :
- surveillance :
- Rendu des notes le 11/05
- Dates examens finaux :
- Écrit 18/05 à Saint jean de Védas
- Correcteurs pour les épreuves :
- bibliographie :
- bibliothéconomie : Jean Llurba et Valérie Serre-Rauzet
- surveillance :
- Oraux 29/06 à Saint jean de Védas
- présentation de documents :
- bibliothéconomie : Jean Llurba et Valérie Serre-Rauzet
- organisation :
- demander à David Cilia l'accès en tant qu'enseignant au « forum cours en ligne » sur agorabib
- bien signer la feuille de présence et la scanner pour envoi à Elisabeth, lorsque l'on fait cours.

Présentation du groupe des stagiaires : 20 stagiaires, aucune personne de l'Aude ni de la Lozère

Le groupe se répartit entre salariés (50%) et bénévoles (50%)

## IV- Projets 2015

1- **Participation a la fête du livre de Florac**, validée comme l'an dernier, le thème du numérique sera le fil conducteur du salon : Agnès Defrance, Éva Collin et Valérie Serre-Rauzet vont préparer la participation de l'ABF en ce sens pour le 3 avril.

Ce serait bien que des collègues viennent manifester leur soutien, être membre de l'ABF c'est aussi participer à ce type d'événement.

2- **Calendrier des bibliothécaires tatoués** : le projet avait été validé lors d'un précédent CA et validé au national. Il s'agit de faire et vendre un calendrier au profit des collègues qui suivent la formation d'auxiliaire et qui peuvent rencontrer des difficultés financières.

Souhaitent participer à ce projet : Laurette Dufrane, Laëtitia Villon, Hélène Hebenstreit et Valérie Serre-Rauzet

3- **Projet rubibs'cube** : ajourné faute de forces vives

4- **Voyage d'étude aux Pays-Bas** : présentation par Marie Dardes, Anne Le Cabec et Mélanie Marchand. Il faut une estimation approximative du coût et que les personnes qui disent participer s'engagent de façon ferme.

5- **Renouvellement du bureau en 2015** : au vu des annulations de journées d'étude et de la diminution de l'engagement une certaine fatigue se fait sentir parmi les membres du bureau. D'ores et déjà ne se présenteront pas en 2015 Céline Vidal (présidente du groupe), Eloïse Tuboeuf (vice-présidente du groupe) et Marion Foresti (trésorière du groupe).

Premier rendez-vous de l'année 2015 : conseil d'administration  
le **jeudi 29 janvier à 18h** à la médiathèque Jules Verne

21, rue Auguste Renoir

34433 - Saint Jean de Védas Cedex

Tél. : 04 99 51 22 40